



**HAL**  
open science

## P.Stras. V 318 complété: la grande philoponia d'Héracléopolis et les protocoles en cursive inclinée

Jean-Luc Fournet

### ► To cite this version:

Jean-Luc Fournet. P.Stras. V 318 complété: la grande philoponia d'Héracléopolis et les protocoles en cursive inclinée. Francisca A. J. Hoogendijk; Brian Paul Muhs. Sixty-five Papyrological Texts Presented to Klaas A. Worp on the Occasion of his 65th Birthday, XXXIII, pp.243-253, 2008, Papyrologica Lugduno-Batava. hal-01596714

**HAL Id: hal-01596714**

**<https://hal.science/hal-01596714>**

Submitted on 28 Sep 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

F.A.J. Hoogendijk et B.P. Muhs (éd.), *Sixty-five Papyrological Texts Presented to Klaas A. Worp on the Occasion of his 65th Birthday* (P. L. Bat. 33), Brill, Leiden-Boston 2008

## 35

P. STRAS. V 318 COMPLÉTÉ: LA GRANDE *PHILOPONIA*  
D'HÉRACLÉOPOLIS ET LES PROTOCOLES EN CURSIVE INCLINÉE

Le P. Stras. V 318, contrat de location de terre d'Héracléopolis, est déjà connu du dédicataire de ce volume: il s'y est intéressé à deux reprises, en compagnie de R.S. Bagnall, pour sa formule de datation.<sup>1</sup> Pourquoi alors lui offrir un plat réchauffé? C'est que ce papyrus n'a été que partiellement publié. Et, quoique le fragment qui le complétait sur sa partie gauche ait été repéré il y a plus de vingt-cinq ans par Jacques Schwartz, aucune édition complète de ce texte n'a jamais été donnée. Pourtant, la redécouverte fortuite de ce fragment (P. Strasb. gr. inv. 2228), dont le contenu était connu depuis 1981 pour la seule formule de datation, m'a montré qu'il n'était pas sans apporter des informations inédites qui appellent une nouvelle édition.<sup>2</sup> Décidément — c'est là une règle de la papyrologie qui ne cesse d'être confortée —, nul fragment n'est anodin et tout papyrus mérite une édition intégrale.

Le principal intérêt de ce texte, ainsi complété, réside dans la qualité du bailleur, Aurelius Ménas (ll. 10-12). Celui-ci, dans la précédente édition, était donné comme 'économiste de la sainte grande église dite de Zeus' ([οἰκ]ονόμῳ τῆς ἁγίας μεγάλης | [ἐκκλησίας] καλουμένης Διός). Dans la mesure où les économistes des églises étaient presque toujours choisis parmi les membres du clergé sauf dans les cas, rares, où cette charge était confiée à de riches laïcs, membres de l'aristocratie provinciale,<sup>3</sup> le gentilice *Aurelius* combiné à l'absence de titre ecclésiastique (comme πρεσβύτερος) aurait dû attirer l'attention de l'éditeur. De fait, grâce au nouveau fragment, nous savons désormais que Ménas est économiste, non d'une église, mais d'une φιλοπονία, à savoir d'une confrérie religieuse *laïque* (dont les membres sont appelés φίλοπονοι).<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Cf. ci-dessous, comm. aux ll. 1-7.

<sup>2</sup> Je remercie Daniel Bornemann, conservateur de la collection des papyrus de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, de m'avoir autorisé à publier la partie inédite de ce papyrus. L'image donnée ici résulte d'un raccord que j'ai fait à partir des images réalisées par Ruey-Lin Chang (dans le cadre d'un projet de numérisation de la collection de la BNU réalisé par l'UMR 7044 et la MISHA en collaboration avec la BNU).

<sup>3</sup> Cf. notamment E. WIPSYCKA, *Les ressources et les activités économiques des églises en Égypte du IVe au VIIIe siècle* (Papyrologica Bruxellensia 10, Bruxelles, 1972), p. 148. Pour cette raison, il est peu vraisemblable de lire, en SB I 4758, 3 (IVe-VIIe s.), [τῷ μεγαλοπρεπ]εστάτῳ Φίβ . . [οἰκονόμῳ τῆς] | [ἁγίας μεγάλ]ης ἐκκλησί[ας]; je proposerais [τῷ εὐλαβ]εστάτῳ.

<sup>4</sup> Sur ces confréries, cf. E. WIPSYCKA, 'Les confréries dans la vie religieuse de l'Égypte chrétienne', *Proceedings of the Twelfth International Congress of Papyrology* (ASP 7, Toronto, 1970), pp. 511-524, repris et actualisé dans E. WIPSYCKA, *Études sur le christianisme dans l'Égypte de l'Antiquité tardive* (Studia Ephemeridis Augustianum 52, Rome, 1996), pp. 257-278; A. PAPAConstantinou, *Le culte des saints en Égypte des Byzantins aux Abbassides* (Paris, 2001), pp. 279-280; P. Sorb. II 69, pp. 76-77; J. GASCOU, 'Un nouveau document sur les confréries chrétiennes: P. Strasb. copte inv. K 41', in: A. BOUD'HORS — J. GASCOU — D.

Notre document s'ajoute aux textes grecs et coptes documentant ce type d'association chrétienne, qui y est appelée tantôt φιλοπονείον (ou φιλοπόνιον<sup>5</sup>),<sup>6</sup> tantôt φιλοπονία comme ici.<sup>7</sup> Cette différence de genre est-elle significative? On a cru jusqu'à récemment que la forme féminine était 'un trait linguistique local' propre à l'Oxyrhynchite.<sup>8</sup> Mais la publication d'O. Brit. Mus. Copt. II 5 du monastère thébain de Phoibammôn comme celle du P. Vindob. G 25873 et du présent papyrus montre qu'il n'en est rien. On pourrait à l'inverse inférer de la documentation papyrologique que c'est la forme neutre qui est un particularisme hermapolitain tandis que φιλοπονία serait la forme commune, attestée dans l'Héracléopolite, l'Oxyrhynchite et la région thébaine. Mais les sources littéraires n'accréditent pas cette conclusion: Sophrone de Jérusalem, dans ses *Miracles des saints Cyr et Jean*, 5 (VIIe s.), parle de φιλοπονείον au sujet d'une confrérie sise dans les faubourgs d'Alexandrie (à la Pérônê).<sup>9</sup> Je note cependant que φιλοπονία semble la plus ancienne des deux formes attestées jusqu'ici: elle apparaît dans des textes du Ve-déb.VIIe s. (la dernière occurrence étant de 614) tandis que presque toutes les attestations de φιλοπονείον/φιλοπόνιον sont des VIIe-VIIIe s. (à l'exception de quelques occurrences datables de la fin VIe ou des VIe/VIIe s.). Serait-ce donc la forme première? Il faut néanmoins reconnaître que nous sommes, sur ce point, à la merci d'une nouvelle occurrence qui contredirait cette constatation.

Jusqu'à il y a trois ans, Héracléopolis n'était pas connue pour avoir abrité des *philoponiai*; voilà que nous lui connaissons maintenant deux *philoponiai* différentes: la *philoponia* τῆς ἀγίας θ[εοτόκ]ου Μαρίας Βασιλείου (P. Vindob. G 25873) et la *philoponia* καλουμένη Διός (35). Si la première tient son nom d'une église à laquelle elle

VAILLANCOURT (éd.), *Études coptes IX. Onzième journée d'études (Strasbourg, 12-14 juin 2003)* (Cahier de la Bibliothèque copte 14, Paris, 2006), pp. 167-177.

<sup>5</sup> Ce flottement de suffixe, de toute façon neutralisé par l'iotacisme, est fréquent dans les papyrus (MAYSER, *Gram.*, I/3, pp. 12-15) et dans les manuscrits (P. CHANTRAINE, *La formation des noms en grec ancien*, Paris, 1933, p. 61).

<sup>6</sup> CPR IV 195, 2; 5 (Hermopolite cf. P. Sorb. II 69, p. 77, VIIe s.); SB XX 14104 (= P. Lond. III 1080), 16; 23 (Herm., VIe s.); P. Lond.Copt. I 1013, 10 (Herm., VIe s.? cf. P. Sorb. II 69, p. 76); 1046, 7 (Herm., s. d.); P. Moscow Copt. 1, 1 (Herm., VIIIe s.); P. L. Bat. III 16, 13 (Herm., VIe/VIIe s.); P. Sorb. II 69, 26, A 1, 3; 4; 46, C 2, 14; 18; 47, A 1, 10; 47 B 1, 5; 66, B 2, 18; 74, D 2, 6; 87, C 1, 4; 103, 1, 5 (Herm., VIIe s.); SPP III 268 (Herm., VIIe s.); auxquels il faut ajouter un inédit, P. Vindob. G 25873 (Herm., fin VIe/déb. VIIe s.) cité par J. GASCOU, loc. cit. (n. 4), p. 168, n. 4.

<sup>7</sup> P. Iand. III 38, 4; 7 (Oxyrhynchite, Ve/VIe s.); P. Oxy. LVIII 3958, 11; 42 (Oxy., 614); SPP III 288 (origine inconnue, Ve/VIe s.); O. Brit. Mus. Copt. II 5, 7 (Monastère de Phoibammôn, VIIe s.); P. Vindob. G 25873, 11 (Héracléopolis, 555), éd. F. ΜΙΤΤΗΟΦ, 'Zwei Mietverträge aus Herakleopolis', *Tyche* 20 (2005), pp. 106-110. — Sur l'historique de l'interprétation de la forme féminine, cf. ΜΙΤΤΗΟΦ, loc. cit., p. 109, comm. à la l. 4.

<sup>8</sup> A. PAPAConstantinou, op. cit. (n. 4), p. 280; J. GASCOU, loc. cit. (n. 4), p. 168.

<sup>9</sup> Voir le commentaire de J. GASCOU dans sa traduction commentée de Sophrone de Jérusalem, *Miracles des saints Cyr et Jean* (BHG I 477-479) (Études d'Archéologie et d'Histoire ancienne, Paris, 2006), p. 34, n. 156-157. C'est peut-être à Alexandrie que sont nées ces confréries des φιλόπονοι si l'on en croit le caractère spécifiquement alexandrin que certains auteurs anciens ont conféré au terme φιλόπονος; à ce sujet, je renvoie à mon étude *Alexandrie: une communauté linguistique? ou la question du grec alexandrin* (Alexandrie médiévale 3, Supplément, Le Caire, 2008), § 42.

était rattachée, la seconde a un nom *a priori* étonnant: la *philoponia* dite de Zeus. Le premier éditeur rapprochait ce nom d'«une église dite d'Apollon dans SB I 5112, 69». Le parallèle est inexact: dans ce texte, il n'est pas question d'une église dite d'Apollôn, mais d'une ἐκκλησία Ἀπόλλωνος qui, eu égard à la provenance du contrat (Edfou), est à comprendre comme l'église d'Apollônos (polis).<sup>10</sup> À moins de corriger Δίος en Δίου ('la *philoponia* dite de Dios', qui aurait été le fondateur de cette confrérie), il faut se résoudre à voir dans ce nom une indication toponymique ayant conservé la trace d'un ancien sanctuaire de Zeus. D'autres exemples de rémanences d'établissements de culte païens fossilisés dans la toponymie d'époque chrétienne sont connus: par exemple, le δρόμος ou λαύρα Σαράπιδος encore attesté dans l'Oxyrhynchos du VIe s.<sup>11</sup> ou la ρύμη Ἰσιτος Τ.μουντος de l'Aphrodité byzantine.<sup>12</sup> Ici on peut suspecter qu'un ancien temple de Zeus ait laissé son nom à la rue ou au quartier où se trouvait la confrérie, d'après lequel elle a été nommée. Le participe καλουμένη est probablement une façon d'atténuer ce qu'il pouvait y avoir de trop rude dans la dénomination.

Notre *philoponia* de Zeus présente un autre intérêt: elle est dite μεγάλη — épithète qui ne se trouve nulle part ailleurs associée à φιλοπονία/φιλοπονείον. On ne peut s'empêcher de penser à l'emploi qui est fait du même adjectif avec le terme ἐκκλησία. E. Wipszycka a montré que μεγάλη «s'applique toujours à une église épiscopale concrète».<sup>13</sup> Elle introduit donc une distinction hiérarchique avec d'autres types d'églises. Faut-il inférer de cet usage qu'il existait à Héracléopolis une hiérarchie équivalente entre une μεγάλη φιλοπονία et une simple φιλοπονία? La *philoponia* de notre papyrus est-elle ainsi qualifiée du fait de ses liens de dépendance avec l'église épiscopale d'Héracléopolis?<sup>14</sup> Cette explication est la plus naturelle, mais l'occurrence de notre papyrus est pour l'instant trop isolée pour qu'il soit possible d'en garantir la véracité.

Un dernier point digne d'attention est d'ordre paléographique. Le protocole ou *intitulatio* (ll. 1-6) présente une écriture cursive penchée différente de l'écriture droite du reste du texte (ll. 7-fin), ce qui n'avait pas été vu par l'éditeur du P. Stras. V 318. La différence ne tient pas seulement à l'inclinaison, mais aussi au *ductus* des lettres (notamment des λ, μ, ν, π et τ) qui accentue le contraste entre les deux parties: cursive privilégiant les arcs rétrogrades pour le protocole et cursive plus fortement quadrilinéaire aux arcs majoritairement directs,

<sup>10</sup> Des exemples parallèles sont fournis par l'ἐκκλησία Ἀπόλλωνος apparaissant dans divers papyrus d'Aphrodité et qui désigne l'église d'Apollinopolis Parva (cf. SB XX 14669, 241n.; cette édition est désormais à consulter dans sa réimpression complétée disponible dans J. GASCOU, *Fiscalité et société en Égypte byzantine*, Bilans de recherche 4, Paris, 2008, n° XIII).

<sup>11</sup> PSI I 67, 2; 68, 2; 69, 2 (573-575); V 466, 12 (518).

<sup>12</sup> P. Flor. III 285, 11 (552).

<sup>13</sup> E. WIPSYCKA, 'ΚΑΘΟΛΙΚΗ et les autres épithètes qualifiant le nom ΕΚΚΛΗΣΙΑ: contribution à l'étude de l'ordre hiérarchique des églises dans l'Égypte byzantine', *JJP* 24 (1994), pp. 200-201 = E. WIPSYCKA, *Études sur le christianisme dans l'Égypte de l'Antiquité tardive* (Studia Ephemeridis Augustianum 52, Rome, 1996), pp. 165-166.

<sup>14</sup> Pour les relations entre *philoponia* et lieux de culte, cf. A. PAPAConstantinou, op. cit. (n. 4), pp. 279-280.

qui n'est ni plus ni moins qu'une forme ancienne de la protominuscule d'époque arabe. Cette différence d'écritures entre protocole et *sôma* dans les contrats de forme homologique est un phénomène qui a déjà été relevé, mais, à ma connaissance, il n'a pas fait l'objet d'une étude systématique. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici une liste de contrats des VIe/VIIe s.<sup>15</sup> dont la photographie est disponible et qui présentent la même particularité:<sup>16</sup>

- P. Lond. I 113, 5(a) (p. 210) (Ars., 498), location [pl. 137]: ll. 1-3 (m<sup>1</sup>)<sup>17</sup> ≠ ll. 4 sq. (m<sup>2</sup>).  
L'écriture du protocole et celle du document sont toutes les deux droites, mais on perçoit dans la première une tendance à l'inclinaison bien visible dans le mot δεσπότης.
- CPR VIII 61 (Ars., 546), location [pl. 30]: ll. 1-2 (m<sup>1</sup>) ≠ ll. 3 sq. (m<sup>2</sup>).
- BGU I 305 (Ars., 556), location [E.M. THOMPSON — G.F. WARNER — F.G. KENYON (eds.), *The New Palaeographical Society. Facsimiles of Ancient Manuscripts, etc.*, <1st Ser.>, Part II (London, 1904), 23b; THOMPSON, *Introduction*, n° 38, p. 176]: ll. 1-2 (m<sup>1</sup>) ≠ ll. 3 sq. (m<sup>2</sup>).
- BGU I 306, location (Ars., 566):<sup>18</sup> ll. 1-2 (m<sup>1</sup>) ≠ ll. 3 sq. (m<sup>2</sup>).
- P. Eirene II 28 (Ars., 577), vente à terme [pl. 37-38]: ll. 1-5 (m<sup>1</sup>) ≠ ll. 6 sq. (m<sup>2</sup>).
- SB XX 15008 (Héracl., 578), location [ZPE 77, 1989, pl. 7]: ll. 1-3 (m<sup>1</sup>) ≠ ll. 4 sq. (m<sup>2</sup>).
- SB VI 9596 (Eleusis, Arsinoïte, 579), location: ll. 1-4 (m<sup>1</sup>) ≠ ll. 5 sq. (m<sup>2</sup>).<sup>19</sup>
- CPR XIX 15 + SB VI 9592<sup>20</sup> (Ars., 581), location [CPR XIX, pl. 10]: ll. 1-3 ≠ ll. 4 sq. La différence n'a pas été vue dans l'éd. de CPR XIX 15 ni la réédition de la ZPE; mais elle est signalée dans SB VI 9592.
- CPR X 127 (Ars., 584), cautionnement [pl. 56]: ll. 1-3 ≠ ll. 4 sq. La différenciation, qui n'est pas très accusée — elle s'observe surtout entre le protocole et les ll. 4-5, l'écriture ayant tendance par la suite à s'incliner —, n'a pas été vue par l'éditeur.
- BGU I 295 (Ars., 591), prêt:<sup>21</sup> ll. 1-6 (m<sup>1</sup>) ≠ ll. 7 sq. (m<sup>2</sup>).
- P. Eirene II 29 (Ars., 591-593), vente à terme [pl. 39]: ll. 1-5 (m<sup>1</sup>) ≠ ll. 6 sq. (m<sup>2</sup>).
- P. Lond. I 113, 4 (p. 208) (Ars., 595), location [pl. 136]: ll. 1-4 (m<sup>1</sup>) ≠ ll. 5 sq. (m<sup>2</sup>). Même description dans A. BATAILLE, *Les papyrus* (Paris, 1955), p. XI; SEIDER, *Paläographie der griechischen Papyri I*, pl. 36 (avant la p. 103).
- CPR XXIV 24 (Ars., 582-602), cautionnement [pl. 14]: ll. 1-3 ≠ ll. 4 sq. (différence non signalée dans l'éd.).
- P. Horak 27 (Héracl., 603-604), prêt [pl. 22]: ll. 1-6 (m<sup>1</sup>) ≠ ll. 7 sq. (m<sup>2</sup>).
- BGU I 3 (Ars., 605), contrat d'association [SCHUBART, *PGB* 47]: ll. 1-6 (m<sup>1</sup>) ≠ ll. 7 sq. (m<sup>2</sup>).

<sup>15</sup> Le premier sort de peu de cette fourchette; il est vrai aussi que le phénomène y est très peu marqué. Son ancienneté est néanmoins intéressante.

<sup>16</sup> Ils sont classés dans l'ordre chronologique. Le signe ≠ sépare le protocole du corps du document. J'ai signalé quand l'éditeur considérait que chacune de ces deux parties était due à des mains différentes (m<sup>1</sup>, m<sup>2</sup>).

<sup>17</sup> “The first three lines appear to be in a different hand” (éd.).

<sup>18</sup> Je remercie Fabian Reiter d'avoir contrôlé sur l'original la différence et la nature des écritures.

<sup>19</sup> Je dois à Federico Morelli d'avoir contrôlé pour moi sur microfilm la nature de chacune des deux écritures. Je cite sa réponse: “la m<sup>1</sup> è una corsiva inclinata, come d'uso in questi casi; la m<sup>2</sup> invece è diritta, e abbastanza posata; per lo più usa ductus di tipo maiuscolo, che ricordano un po' le scritture cancelleresche usate negli indirizzi delle lettere; in qua e la scivola su ductus di tipo minuscolo”.

<sup>20</sup> Rééd. D. HAGEDORN, ‘Bemerkungen zu Urkunden’, *ZPE* 151 (2005), pp. 128-130.

<sup>21</sup> Je remercie Fabian Reiter d'avoir contrôlé sur l'original la différence et la nature des écritures.

- CPR XIV 9 (Ars., 607), cautionnement (?) [pl. 12]: ll. 1-3  $\neq$  ll. 4 sq. “The scribe, familiar with the routine of writing dating formulae, has written the date noticeably faster than the *sôma* of the text. This accounts for the apparent difference in the writing of the two parts, but which is not thought to be attributable to the presence of two hands”.
- P. Rain. Cent. 119 (Basse-Égypte, Fayoum?, 610-619, BL XI 184), indéterminé [pl. 94]: ll. 1-4 (m<sup>1</sup>)  $\neq$  ll. 5 sq. (m<sup>2</sup>).
- P. Heid. V 350 (Ars., 612), contrat de travail [pl. 7 a]: ll. 1-7 (m<sup>1</sup>)  $\neq$  ll. 8 sq. (m<sup>2</sup>).
- P. Heid. V 361 (Ars., 613), vente à terme [pl. 16 a]: ll. 1-8 (m<sup>1</sup>)  $\neq$  ll. 9 sq. (m<sup>2</sup>).
- P. Alex. 35 (Ars., 618), indéterminé: ll. 1-5  $\neq$  ll. 6 sq. (différence non signalée dans l'éd.).
- CPR XIX 37 (Ars., 629-641?), vente à terme [pl. 30]: ll. 1-3 (m<sup>1</sup>)  $\neq$  ll. 4 sq. (m<sup>2</sup>).

On le voit, ce phénomène pourrait remonter à la fin du Ve s. pour autant que le P. Lond. I 113, 5(a) en montre des signes encore timides, mais il s'affirme surtout à partir de la fin des années 570 jusqu'à la conquête arabe, avec un noyau dur pour les années 600-620. Il est avant tout caractéristique du notariat arsinoïte (ce qui a déjà été noté<sup>22</sup>). On le relève néanmoins aussi pour l'Héracléopolite (trois papyrus avec celui de Strasbourg). La disproportion n'est pas significative, reflet qu'elle est de celle que l'on observe dans le nombre de contrats qui nous sont parvenus de l'un et l'autre de ces deux nomes. En revanche, les trois papyrus héracléopolites constituent un élément de plus à verser au dossier des liens étroits entre les pratiques notariales de l'Arsinoïte et celles de l'Héracléopolite, qui s'observent non seulement dans le formulaire mais aussi dans la mise en forme graphique des documents.<sup>23</sup>

La presque totalité des éditeurs qui se sont rendu compte de cette différence d'écritures ont pensé que le protocole était écrit par une autre personne que le notaire responsable du document lui-même. Cela a donné lieu très tôt à l'affirmation selon laquelle les protocoles étaient écrits à l'avance par des clercs du bureau notarial: les notaires n'avaient plus qu'à utiliser ces formulaires dont l'en-tête (partie quasiment invariante) était prérempli pour dresser le contrat.<sup>24</sup> Quoiqu'elle ne soit pas invraisemblable, cette hypothèse a contre elle le fait que le protocole comprend aussi le jour, élément qui varie trop vite pour qu'on ait éprouvé le besoin de préremplir une quantité de formulaires qui pouvait s'avérer excéder les besoins quotidiens réels de l'officine notariale. Wilcken s'en est rendu compte et contourné cette objection sans que son argumentation soit décisive.<sup>25</sup>

<sup>22</sup> Ainsi par l'éd. du CPR XIX 37.

<sup>23</sup> Voir, par exemple, pour cette dernière, l'usage de complétions notariales à la fois en latin et en grec ou de l'emploi de *esemioth* dans ces mêmes complétions (*Byz.Not.*, p. 14, § 5.3.3 et 5.2.2).

<sup>24</sup> Cf., par exemple, P. Lond. I, p. 208, 210; U. WILCKEN, *AJP* 4 (1907), p. 428 (cf. note 25); CPR XIX 37, 4n.

<sup>25</sup> U. WILCKEN, *AJP* 4 (1907), p. 428: “Da mit Z. 4 eine neue Hand einsetzt, so ist das vorhergehende Präskript wie häufig auf Vorrat geschrieben gewesen. Da das Tagesdatum darin enthalten ist, gibt uns dies eine Vorstellung von dem Umfang des Betriebes in diesen Bureaus”. Je remarque que, récemment, F. Mitthof, par exemple, tout en attribuant le protocole à une autre main, ne parle que de différenciation entre les deux blocs textuels sans donner l'explication traditionnelle (P. Eirene, p. 164: “Die *intitulatio* hebt sich, wie in Homologien des 6. und 7. Jh. oftmals anzutreffen, hinsichtlich des Schriftbildes deutlich vom Vertragkörper ab”; voir aussi p. 169).

Mais est-il si certain que l'on ait toujours affaire à deux mains différentes? On trouve en effet des contrats arsinoïtes où le protocole et le *sôma* sont écrits de la même main, le premier parfois en lettres plus serrées et avec un alignement différent de la suite.<sup>26</sup> Autrement dit, il y a différenciation sans changement de mains. Ne pourrait-on pas en déduire la possibilité que les cas relevés dans la liste soient eux aussi attribuables à une même main? Quelques rares éditeurs ont préféré cette solution<sup>27</sup> et je serais tenté de l'étendre de prime abord à d'autres documents encore pour lesquels on a distingué deux mains, comme le P. Lond. I 113, 5(a) ou le P. Horak 27. Un examen approfondi des originaux permettrait certainement d'en augmenter le nombre. Il me semble en tout cas que c'est clairement le cas du papyrus de Strasbourg: l'encre et l'épaisseur du trait sont identiques entre les deux parties; en outre, certaines lettres sont de même ductus comme le η (avec les deux jambages qui s'écartent), le ο (avec un retour qui empiète sur la zone centrale), le υ ou le ω. Voilà qui pourrait peut-être aussi expliquer que certains éditeurs n'aient pas remarqué de différences, même stylistiques, entre protocole et *sôma* (CPR XIX 15 + SB VI 9592; CPR X 127; CPR XXIV 24; P. Alex. 35). Quoi qu'il en soit, pour un certain nombre de papyrus, nous avons affaire à une différence de *styles* d'écriture et non de *mains*.<sup>28</sup> Je reconnais certes que mon hypothèse ne s'accommode pas de tous les cas relevés dans ma liste: il y en a certains où l'explication stylistique ne convient pas et où l'hypothèse de deux mains est bien supérieure. Mais les deux explications ne sont pas forcément contradictoires: le protocole a pu être écrit, dans un style bien déterminé, tantôt par un clerc, tantôt par le notaire lui-même. Divers paramètres qui nous échappent (comme la taille et l'organisation de l'officine notariale<sup>29</sup>) peuvent rendre compte de cette diversité de situations. On peut aussi envisager d'expliquer cette dernière diachroniquement (les notaires auraient fini par reproduire eux-mêmes les différences stylistiques dues auparavant à deux mains et correspondant à deux phases ou deux niveaux de responsabilité dans la rédaction des actes), mais une telle explication ne pourrait être sérieusement avancée qu'après un examen systématique et approfondi de l'ensemble de la documentation, ce que je n'ai évidemment pas pu faire pour l'occasion.

<sup>26</sup> Par exemple, P. Lond. I 113, 6(b) (p. 214) (Ars., 633), protocole plus serré et en *eisthesis*; P. Prag. I 48 (Ars., 615), protocole avec des lignes plus courtes; CPR IX 31 (Herm., 581), protocole plus serré. Voir déjà P. Prag. II 164 (Ars., 493), où les l. 1-3 "sono scritti forse dalla stessa mano del resto del testo, ma con un *ductus* più contratto, più stretto; dopo si ha una spaziatura più ampia tra i righe ed il *ductus* è più disteso e rotondeggiante".

<sup>27</sup> Ainsi, CPR XIV, p. 39 (cité dans la liste ci-dessus).

<sup>28</sup> La notion de 'style' est sous-utilisée par les papyrologues, qui abusent, souvent avec trop de facilité, de celle de 'mains', attribuant ainsi à deux mains différentes (c'est-à-dire à deux personnes en vertu du sens que l'on donne usuellement à ce terme qui implique un rapport univoque d'identité entre écriture et scripteur) ce qui relève de deux styles d'écriture différents. Il est vrai que cela n'est pas toujours très clair. On pourrait avoir recours dans les éditions papyrologiques à l'abréviation 's<sup>1</sup>', 's<sup>2</sup>', etc. (sur le modèle de 'm<sup>1</sup>', 'm<sup>2</sup>', etc.). On peut également regretter que ces différenciations stylistiques ne soient pas signalées dans le texte quand bien même l'éditeur en est conscient: je pense en premier lieu aux complétions notariales écrites dans un style différent de celui du document proprement dit.

<sup>29</sup> Il faut reconnaître que nous ne savons pas grand-chose sur les bureaux notariaux dans l'Égypte de l'Antiquité tardive, sur lesquels une étude reste à faire.

Quelle qu'en soit la raison, le point important est que l'on ait éprouvé le besoin de différencier par le style graphique le protocole du corps du document — deux entités ressenties comme étant de nature différente ainsi que le montrent par ailleurs les procédés de mise en page qui les distinguent (module des lettres, alignement), à Arsinoé et à Héracléopolis comme dans d'autres cités.<sup>30</sup> Car il est frappant de constater que, lorsqu'il y a différenciation graphique entre les deux, le protocole est toujours écrit en cursive inclinée alors que le corps est en cursive droite. On peut légitimement se demander si l'inclinaison de l'écriture avait un *'ethos'* qui rende compte de cet usage fonctionnellement différencié — comme plus tard, à l'époque arabe, entre la protominuscule droite et la cursive inclinée. Le ressenti des écritures est un problème bien trop délicat pour qu'on puisse répondre aisément. Notons cependant qu'on observe ailleurs en Égypte, pour d'autres types de documents, des tentatives de différenciations stylistiques qui procèdent d'un principe inverse: les prescrits de lettres ou de pétitions peuvent être rédigés dans une écriture droite qui s'oppose à la cursive inclinée du *sôma*.<sup>31</sup> Mais il s'agit de documents non notariés, où l'écriture droite, loin de s'apparenter à celle des contrats arsinoïtes ou héracléopolites, imite le style très formel des endossements épistolaires.

L'écriture droite des contrats arsinoïtes ou héracléopolites, qui, bien souvent, préfigure la protominuscule d'époque arabe, pourrait bien être la clé du problème. C'est peut-être la prédilection des notaires de ces nomes pour cette cursive qui explique qu'on ait eu recours à une écriture inclinée dans le protocole à des fins de clarté dans la mise en page. Alors que l'Arcadie ou la Thébaidé préfèrent, pour les contrats,<sup>32</sup> l'écriture inclinée, l'Arsinoïte et l'Héracléopolite adoptent de plus en plus cette écriture penchée qui permet, en vertu d'un système d'opposition graphique, de conserver dans la partie initiale et assez impersonnelle du protocole la plus traditionnelle cursive inclinée. Il s'agit là d'une conclusion hypothétique qui nécessiterait d'être mise à l'épreuve par un examen systématique de l'ensemble de la documentation des années 500-650 prenant en compte à la fois l'origine et le contenu du document et permettant de mettre en valeur des spécificités locales en même temps que des systèmes d'opposition graphique de nature fonctionnelle variant selon les genres — démarche qui participe de ce que j'ai appelé ailleurs la paléographie *'signifiante'*.<sup>33</sup>

<sup>30</sup> Par exemple, P. Paramone 15 (Alexandrie, 592/593 ?), avec un protocole en *eisthesis*.

<sup>31</sup> Quelques exemples: P. Oxy. XVI 1830 (Oxy., VI) et son pendant memphite, P. Rainer Cent. 125 (Memphis, VI, 575?), lettres; P. Lond. V 1877 r° (Antinoopolis, 566-567), pétition (l'écriture devient penchée surtout à partir de la l. 7); P. Cairo Masp. I 67002, pétition où le prescrit (ainsi que la première colonne) est écrit dans une cursive droite qui contraste avec la cursive penchée des deuxième et troisième colonnes.

<sup>32</sup> Pour d'autres types de documents notariés, on a pu avoir recours à d'autres formes de cursive: ainsi une cursive droite et arrondie pour les *dialyseis*.

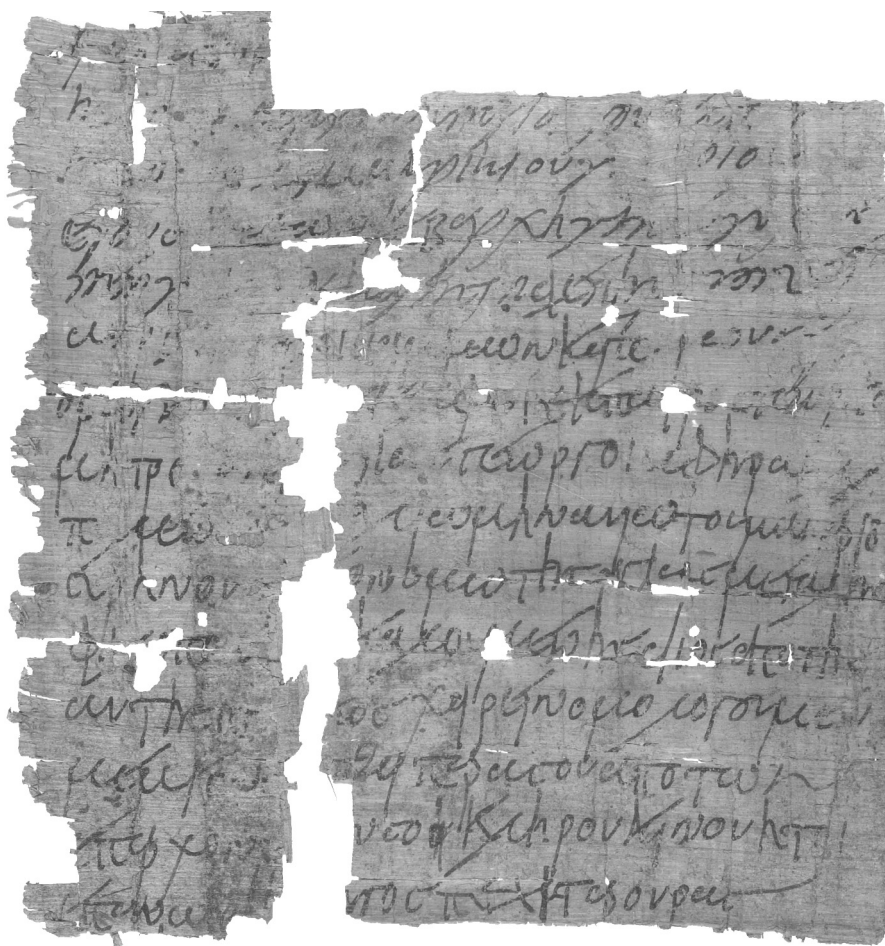
<sup>33</sup> J.-L. FOURNET, 'Disposition et réalisation graphique des lettres et des pétitions protobyzantines: pour une paléographie *'signifiante'* des papyrus documentaires', *Proceedings of the 24th International Congress of Papyrology* (Commentationes humanarum Litterarum 122, Helsinki, 2007), pp. 353-367 (où je me limite à la disposition graphique du document sur son support).



P. Stras. V 318 + P. Strasb. gr. inv. 2228  
H. 12,5 x L. 11,4 cm

19 septembre 596  
Héracléopolis

Seul le bord original droit du feuillet est conservé ainsi qu'une partie de la marge de gauche. *Kollêsis* verticale à 2 cm du bord gauche. Le P. Strasb. gr. inv. 2228 vient se raccorder directement à gauche du P. Stras. V 318 avec quelques pertes textuelles entre les deux. Pour la différence d'écritures entre les ll. 1-6 et les ll. 7-17, cf., ci-dessus, l'introduction.



[35]

[† Ἐν ὀνόματι τοῦ κυρίου καὶ δεσπότης]  
Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ Θεοῦ καὶ σωτῆρος]  
ἡμῶν. Μετὰ τὴν ὑπατίαν τοῦ δεσπ[ό]τ[ου]  
ἡμῶν Φλ(αοῦ) Μαυρικίου Τιβερίου  
5 ἔτους ιγ Θωθ κβ ἀρχῇ τῆς εὐτυχ[ο]ῦς

πεντ[ε]καιδεκάτης ἰνδ(ικτίωνος) ἐν Ἡρ(ακλέους) πόλει.  
 (s<sup>2</sup>)<sup>34</sup> Αὐρήλι[ο]ι Φοιβάμμων καὶ Παμου  
 ὁμογγ[ήσιο]ι ἀδελφοὶ ἐκ πατρὸς Γεωργίου  
 μητρὸς . . [.] . . ιας γεωργοὶ ἀφ' Ἡρακλ(έους)  
 10 π[ό]λεως Ἀ[ύρ]ηλίω Μηνῶ υἱῶ τοῦ μακαρίου  
 Σερήνου [ο]ἰκονόμω τῆς ἀγίας μεγάλης  
 φιλοπογ[ίας] καλουμένης Διὸς ἀπὸ τῆς  
 αὐτῆς πόλεως χαίρειν. Ὁμολογοῦμεν  
 μεμισθῶσθαι παρὰ σοῦ ἀπὸ τῶν  
 15 ὑπαρχόντ[ω]ν σοι κλήρου Καινοῦ ἦτοι  
 ἐπάνω δι[ώρ]υγος Πεχίτ ἄρουρας  
 [ . . ] . [

-----

3 1. ὑπατείαν 4 Φλς 6 ἰνδ/ ηρ/ 9 ηρακλ/ 15 σοι corr. ex σου 16 πεχίτ: ι post corr. (ex α?).

‘Au nom de notre seigneur et maître Jésus-Christ, notre Dieu et Sauveur. En l’an 13 du post-consulat de notre maître Flavius Mauricius Tiberius, 22 Thôth du début de l’heureuse quinzième indiction, à Héracléopolis.

Les Aurelii Phoibammôn et Pamoun, frères légitimes, fils de Geôrgios et de ---ia, colons, originaires d’Héracléopolis, à Aurelius Mênas fils du bienheureux Serenus, économiste de la sainte grande *philoponia* dite de Zeus, originaire de la même cité, salut! Nous reconnaissons avoir loué auprès de toi, faisant partie des biens que tu possèdes dans le *klêros* Nouveau, à savoir au-dessus du canal Pekhît, [x] aroures ...’

1-7 La formule du protocole a fait l’objet de plusieurs corrections depuis la première édition ([μετὰ τὴν] ὑπατίαν τοῦ [δ]εσπ[ό]τ[ου] | [ἡμῶν Μα]υρικίου Τ[ιβ]ε[ρ]ίου | [τὸ . . . . .] κβ ἀρχῆ τῆς εὐτυχ[ο]ῦς | [. . . . .] . . ἀτης ἰνδ(ικτίωνος) ἐν Ἡρ[ακλ(έους)] πόλ(ει)). Tout d’abord, R.S. BAGNALL — K.A. WÖRZ, ‘Chronological Notes on Byzantine Documents, III’, *BASP* 16 (1979), pp. 239-240, qui proposent: [μετὰ τὴν] ὑπατίαν τοῦ [δ]εσπ[ό]τ[ου] | [ἡμῶν Φλ(αίου) Μα]υρικίου Τ[ιβ]ε[ρ]ίου | [ἔτους ια, Θῶθ] κβ ἀρχῆ τῆς εὐτυχ[ο]ῦς | [τρискаιδ]εκάτης ἰνδ(ικτίωνος) ἐν Ἡρ[ακλ(έους)] πόλ(ει), ce qui donne, comme date, le 19 septembre 594. Peu de temps après, les mêmes auteurs, dans ‘Christian Invocations in the Papyri’, *CdÉ* 56 (1981), p. 116, donneront la bonne date grâce aux informations livrées par notre fragment de gauche que Jacques Schwartz venait de trouver: celui-ci donnait πεντεκαιδεκάτης, ce qui permettait de fixer la date du papyrus au 19 septembre 596; par ailleurs, il montrait qu’il y avait une ligne supplémentaire avant la ligne 1 de l’*editio princeps*, indice de la présence d’une invocation

<sup>34</sup> Pour cette abréviation, cf. ci-dessus note 28.

- (1-7) chrétienne, se terminant par ἡμῶν au début de la nouvelle ligne 2. Aucune transcription n'est donnée dans cet article, mais cette correction passa dans la BL VIII, p. 418 sous la forme suivante: [Invokation] |<sup>1</sup> ἡμῶν. Μετὰ τὴν ὑπατείαν τοῦ [δ]εσπ[ό]του |<sup>2</sup> ἡμῶν Φλ(αοῦ) Μαρικίου Τ[ιβ]ερίου |<sup>3</sup> ἔτους ια, Θῶθ κβ ἀρχῆ τῆς εὐτυχ[ο]ῦς |<sup>4</sup> πεντεκαιδεκάτης ἰνδ(ικτίονος) ἐν Ἡρ[ακλ(έου)] πόλ(ει). On notera que l'année post-consulaire n'a pas été changée. B. Palme, le dernier à s'être intéressé à notre document, a corrigé l'erreur et proposé le texte qui se rapproche le plus de celui du papyrus (CPR XXIV, p. 144): [† Ἐν ὀνόματι τοῦ κυρίου καὶ δεσπότης Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ Θεοῦ καὶ σωτῆρος] | ἡμῶν. Μετὰ τὴν ὑπατίαν (*sic*) τοῦ [δ]εσπ[ό]του | ἡμῶν Φλαοῦ Μαρικίου Τ[ιβ]ερίου | ἔτους ιγ Θῶθ κβ ἀρχῆ τῆς εὐτυχ[ο]ῦς | πεντεκαιδεκάτης ἰνδ(ικτίονος). En fait, la formule d'invocation s'étend sur deux lignes (il est même possible que le bas de la croix initiale ait laissé des traces). Quant à l'année de datation, elle est très endommagée: on pourrait penser à ιγ ου, à la rigueur, ιε. Seule la première solution correspond à la fois aux traces et au quantième attendu pour le post-consulat de Maurice coïncidant avec la 15<sup>e</sup> indiction. B. Palme (*loc. cit.*) a montré que, dans l'Héracléopolite, on ne date jamais les documents de l'année de règne de Maurice mais de son post-consulat.
- 6 ἐν Ἡρ(ακλέου) πόλ(ει): ἐν Ἡρ[ακλ(έου)] πόλ(ει) éd. pr. L'éditeur a été induit en erreur par l'autre abréviation du toponyme à la l. 9.
- 8 ὁμογ[ήσιο]ι ἀδελφοί: [οἱ δύο ἀ]δελφοὶ éd. pr.
- 9 . . [. . .] . . . ιας: Μ]αρίας éd. pr. Cette restitution ne convient pas aux traces. Je proposerais plutôt Ἐ[δ]οξίας.
- 9-10 ἀφ' Ἡρακλ(έου) | π[ό]λεως Ἀ[ὐρ]ηλίφ: ἀφ' Ἡρακλ(έου) πόλεως | [ Ἀὐρ]ηλίφ éd. pr.
- 11 Σερήνου [ο]ἰκ[ονόμ]ω: [. . . . . οἰκ]ονόμω éd. pr. Ce Mênas fils de Serenus ne peut être identifié dans l'état de notre documentation.
- 12 φιλοπον[ίας]: [ἐκκλησίας] éd. pr. Cf. introduction.
- 14-15 ἀπὸ τῶν | ὑπαρχόντ[ω]ν σου: expression typique des contrats de location de l'Arsinoïte et de l'Héracléopolite du VIe (SB I 4753, Ars., 523) au VIIIe s. (P. Ross.-Georg. III 56, Héracl., 707).
- 15 κλήρου Καινοῦ: M.R. FALIVENE, *The Herakleopolite Nome. A Catalogue of the Toponyms, with Introduction and Commentary* (American Studies in Papyrology 37, Atlanta, 1998), pp. 95-97, en insérant le P. Stras. V 318 dans son article KAINH, interprète Καινοῦ comme le génitif du toponyme Καινόν (connu comme ἐποίκιον dans CPR IV 2, 13, VIIe/VIIIe s.<sup>35</sup> et P. Vindob. G 41450, 5, VIe/VIIe s.<sup>36</sup>) qui, selon cet auteur, serait à identifier avec la (κώμη) Καινή attestée du IIIe s. av. à 591 apr. (P. Erl. 67, 8, 19); de même identifie-t-elle ce Καινή/Καινόν avec le χωρίον Καινόν (parfois qualifié de βορρινόν et de νότινον) attesté dans des textes arsinoïtes des VIIe/VIIIe s. Quelle que soit

<sup>35</sup> Il n'y a pas lieu d'imposer la forme Καινοῦ ἐποίκιον. Le texte du CPR est à résoudre Καινοῦ ἐπο(ικίου) — au génitif comme on doit le supposer pour les autres entrées de cette liste —, ce qui donne un nominatif ἐποίκιον Καινόν.

<sup>36</sup> Éd. F. ΜΙΤΤΗΦ, 'Neue Texte zur Topographie des Herakleopolites', *AnPap* 10-11 (1998-1999), pp. 93-97.

- (15) la validité de ces identifications et eu égard au fait que *Καινί/Καινόν* n'est jamais associé au terme *κλήρος*, il me semble plus économique de comprendre ici *κλήρος Καινός* 'klêros Nouveau' — qui démarquerait ce *klêros* de ceux appartenant à des strates anciennes.
- ἦτοι: on peut hésiter sur le sens d'ἦτοι: 'ou bien' marquant une simple équivalence, ce qui correspondrait au sens B dégagé par P.J. SIJPESTEIJN, 'The Meanings of ἦτοι in the Papyri', *ZPE* 90 (1992), pp. 241-250; ou 'ou plus précisément', ce qui équivaldrait au sens C. Notons que Sijpesteijn n'illustre nulle part son emploi dans un contexte toponymique. Qu'il suffise pourtant de citer CPR VIII 68, 10 [Héracl., VI/VII], un exemple très proche du nôtre dans un autre contrat de location de même provenance: ἐν κλήρῳ καλου(μένῳ) Πιααε . [.]εν ἦτοι λάκκου Αἰλοῦτος (où les éditeurs se demandent si ἦτοι n'introduit pas une plus grande précision par rapport au premier terme).
- 16 ἐπάνω δι[ώρ]υγος: [ἐπὶ διώρ]υγος éd. pr.
- Πεχιτ: ce nom n'est pas autrement attesté et n'a pas été expliqué par le premier éditeur. Il est difficile de le rapprocher de Παχωτ du fait du vocalisme différent de la seconde syllabe et de l'origine bien plus méridionale des attestations de ce nom (Philae, Karnak et nome Thinite). Je ne suis pas non plus convaincu par un rapport avec Πεχύτης/Παχύτης (cf. E. LÜDDECKENS, *Demotisches Namenbuch* I, p. 209 et 407), qui est un nom thébain. Je serais en revanche tenté de le rapprocher de l'arabe *Bakhît* que l'on retrouve — avec des vocalismes variables — dans divers toponymes modernes et que H.E. WINLOCK, *The Monastery of Epiphanius at Thebes I* (New York, 1926), p. 115, rapporte au copte 𐩨𐩢 'nord' (W.E. CRUM, *A Coptic Dictionary*, 718a, où cette explication est acceptée). Comparer, entre autres, O. CrumST 308, 6 (𐩢𐩨𐩢); 376, 1 (𐩢𐩬𐩢). Ce canal serait donc 'celui du Nord'.
- 17 [ . . ] . [ : traces non vues par l'éd. pr.

Jean-Luc FOURNET  
 École Pratique des Hautes Études  
 Paris